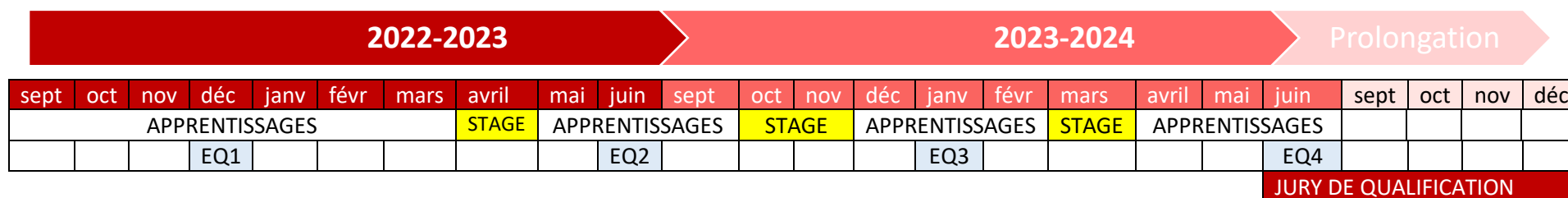


Schéma de passation 2023-2024 **ASSISTANT.E DE RECEPTION-TELEPHONISTE**

Lorsque l'accès à la **phase 3** est accordé par le conseil de classe, l'élève entre dans un nouveau processus d'apprentissage qu'on appelle « schéma de passation ». Ce dispositif met en place les épreuves de qualification, il balise le parcours de l'élève vers son certificat de qualification spécifique (CQS). Au terme de la 3^e phase, le jury délivre le CQS en fonction de l'acquisition par l'élève des compétences à maîtriser dans l'exercice du métier.



Stages : les stages de « pratique accompagnée » et de « pratique en responsabilité » sont formatifs et obligatoires.

-> 1^{er} stage en fin de phase 2, 2^e stage en début de phase 3, 3^e et 4^e stages en fin de phase 3. Ils varient de 3 à 5 semaines.

EQ : les épreuves de qualification sont certificatives et conduisent au certificat de qualification. Le schéma prévoit de 3 à 5 épreuves qui prennent la forme de situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS). Le processus d'apprentissage peut varier d'un élève à l'autre, le parcours qualifiant aussi. Pour cette raison, le **PIA** de l'élève sera adapté selon ses potentialités.

